

Factsheet du compartiment

Veuillez prendre connaissance du prospectus et du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur avant toute décision d'investissement.

Caractéristiques du compartiment

Actif net total (EUR)	104 millions
Date de création	21.02.2014
Nombre de positions	89
Indice de référence*	Bloomberg Euro Aggregate (1-3Yr) Index
Style de gestion	Obligations
Devise de référence de la part	EUR
Domicile du compartiment	Luxembourg
Type de compartiment	SICAV
Durée du compartiment	Indéterminée
Swing Pricing	Max. 2 % de la valeur nette d'inventaire
Montant d'investissement min. Part	5,000 USD ou l'équivalent dans la devise de la part concernée

Résumé des objectifs d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est d'essayer de maintenir un certain niveau de préservation du capital et de liquidité, tout en maximisant le rendement total et le revenu en investissant principalement dans des titres de créance et des obligations à court terme à taux fixe ou variable émis par des emprunteurs européens souverains et/ou des sociétés non européennes présentes en Europe et notés investment grade ou, en l'absence de notation, de qualité comparable.

Équipe de gestion

Sonal Desai, PhD: USA
 David Zahn, CFA: Royaume-Uni
 Rod MacPhee, CFA: Royaume-Uni


Echelle de Risque - A (acc) EUR


Risque plus faible
Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus élevé

Les risques importants non adéquatement pris en considération par l'indicateur sont mentionnés dans la section des principaux risques liés au compartiment en page 2.

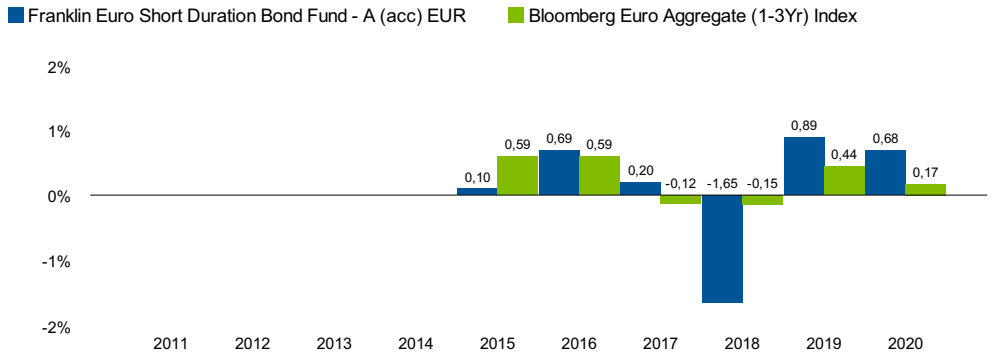
Allocation d'actifs (valeur de marché)

	%
	
Obligations	91,06
Liquidités et équivalents	8,94

Toute plainte éventuelle peut être adressée à notre service clientèle (lucs@franklintempleton.com) ou au médiateur externe (Ombudsman@Ombudsfin.be)

Information sur la part

Part	Date de création	Valeur nette d'inventaire	Frais courants (%)	Frais			Dividendes		
				Droits d'entrée (max) (%)	Frais de gestion maximaux (annuels)** (%)	Taxation	Fréquence	Date du dernier versement	Dernier dividende versé
A (acc) EUR	21.02.2014	10,25 EUR	0,76	5,00	0,50	T.O.B. : 1,32% (max. 4000 EUR); Précompte mobilier: voir informations importantes	N/A	N/A	N/A

Performance
Performance par années civiles en devise de la part (%)

Rendement hors frais et taxes en devise de la part (%)

	Cumulée			Annualisée		
	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création
A (acc) EUR	0,10	-0,09	0,89	0,23	0,00	0,33
Indice de référence* en EUR	-0,11	-0,28	-0,12	0,19	0,01	0,34

Source: Franklin Templeton au 30 septembre 2021. Les rendements à un an ou moins sont cumulés et les rendements à plus d'un an sont annualisés. Les performances passées ne constituent ni un indicateur ni une garantie des performances futures et les rendements passés peuvent être trompeurs. Le cours des actions de la SICAV et leur revenu sont susceptibles de fluctuer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrer l'intégralité des sommes investies. Les performances affichées dans ce document sont calculées dans la devise de la part, elles incluent les dividendes réinvestis et sont nettes de frais de gestion. Les droits d'entrée et autres commissions, taxes et coûts payables par un investisseur ne sont pas pris en compte dans le calcul de ces performances. En cas d'investissement dans un compartiment libellé en devise étrangère, le rendement en euro peut être affecté par des fluctuations du taux de change. Les derniers chiffres de performances disponibles peuvent être obtenus sur notre site internet www.franklintempleton.be.

Les références faites aux indices sont exclusivement à titre de comparaison et représentent le contexte d'investissement existant pendant les périodes de temps indiquées. En cas de conversion de la performance du portefeuille ou de son indice de référence, des taux de change de clôture différents peuvent être utilisés entre le portefeuille et son indice de référence.

Les valeurs nettes d'inventaire peuvent être consultées dans le journal l'Echo. Le dernier prospectus, et, si disponible pour ce compartiment, le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur, le rapport annuel et le rapport semi-annuel, si sa publication est postérieure, ainsi que les statuts peuvent être consultés en français sur notre site Internet www.franklintempleton.be ou obtenus gratuitement auprès du service financier RBC Investor Services Belgium S.A. ou de Franklin Templeton International Services, S à r.l. succursale belge.

Veillez prendre connaissance du prospectus et du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur avant toute décision d'investissement.

Composition du Compartiment

■ Franklin Euro Short Duration Bond Fund ■ Bloomberg Euro Aggregate (1-3Yr) Index

Géographique (exposition notionnelle)

	% du total
Allemagne	9,75 / 21,66
Pays-Bas	9,63 / 4,56
Etats-Unis	8,14 / 3,91
Italie	7,80 / 14,96
Espagne	7,62 / 8,72
Danemark	5,67 / 0,67
Royaume-Uni	3,97 / 2,55
Roumanie	3,34 / 0,20
Suisse	2,77 / 0,69
Autres	15,70 / 42,07
Liquidités et équivalents	8,94 / 0,00

Devise (exposition notionnelle)

	% du total
Euro	101,01 / 100,00
Couronne norvégienne	0,99 / 0,00
Couronne danoise	-0,64 / 0,00
Livre Sterling	-1,35 / 0,00

Secteur (exposition notionnelle)

	% du total
Dettes d'entreprise Investment Grade	49,75 / 22,07
Dettes d'entreprise High Yield	6,78 / 0,00
Titres titrisés	3,92 / 8,71
Quasi-souverain	2,83 / 0,85
Etats Zone Euro	2,53 / 50,41
Souverain	2,36 / 1,05
Asie hors Japon	2,09 / 3,90
Europe hors zone Euro	1,20 / 0,29
Dérivés de change	0,01 / 0,00
Autres	2,92 / 12,72
Liquidités et équivalents	8,94 / 0,00

Informations sur les produits dérivés détenus dans le portefeuille

Les chiffres indiqués pour la valeur de marché reflètent la valeur boursière des investissements. Les chiffres indiqués pour l'exposition notionnelle visent à estimer l'exposition du portefeuille, notamment toute exposition couverte ou hausse d'exposition à travers certains dérivés détenus dans le portefeuille (ou leurs actifs de référence sous-jacents). La répartition en pourcentage du portefeuille peut ne pas atteindre les 100 % au total ou être négative en raison des arrondis, de l'utilisation de dérivés, de transactions non réglées ou d'autres facteurs.

Principaux risques liés au compartiment

Risque de crédit : risque de perte résultant d'un défaut susceptible d'intervenir si un émetteur n'effectue pas des paiements de principal ou d'intérêts à leur date d'exigibilité. Ce risque est plus élevé si le Fonds détient des titres à notation faible, de qualité inférieure à « investment grade ».

Risque de change : le risque de perte résultant de fluctuations des taux de change ou de la réglementation de contrôle des changes.

Risque des instruments financiers dérivés : le risque de perte afférent à un instrument lorsqu'une faible variation de la valeur de l'investissement sous-jacent peut avoir un impact plus marqué sur la valeur de cet instrument. Les produits dérivés peuvent s'accompagner de risques de liquidité, de crédit et de contrepartie supplémentaires.

Risque de liquidité : Risque qui survient lorsque des conditions de marché défavorables affectent la capacité à vendre des actifs quand cela est nécessaire. Une liquidité réduite peut avoir un impact négatif sur le cours des actifs.

Veillez consulter l'échelle de risque en page 1.

Informations Importantes

Source : les données et les informations sont fournies par Franklin Templeton Investments, à la date du présent document, sauf indication contraire.

Les données relatives à l'indice de référence sont fournies par Factset, à la date du présent document, sauf indication contraire.

La souscription d'actions des compartiments de la SICAV de droit luxembourgeois Franklin Templeton Investment Funds (le « Fonds ») ne peut être effectuée que sur la base du prospectus en vigueur, et, le cas échéant, du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur correspondant, accompagnés du dernier rapport annuel audité disponible et du dernier rapport semi-annuel si sa publication est postérieure. La valeur des actions des compartiments du Fonds et de leur revenu est susceptible de varier à la hausse comme à la baisse et les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrer l'intégralité des sommes placées. **Les performances passées ne sont pas une garantie des résultats futurs et les rendements passés peuvent être trompeurs.** L'évolution des taux de change peut avoir un impact sur la valeur des investissements à l'étranger. La performance est également susceptible de varier en fonction des taux de change dans le cas de placements dans un fonds libellé en devise étrangère. Tout investissement dans les compartiments du Fonds comporte des risques détaillés dans son prospectus et dans les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur correspondant. Les risques peuvent être plus importants sur les marchés émergents que sur les marchés développés. L'investissement dans des instruments dérivés véhicule des risques spécifiques décrits plus en détail dans le prospectus du Fonds et dans les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur correspondant. Les actions des compartiments du Fonds ne peuvent être offertes ou vendues directement ou indirectement à des résidents américains. Seules les actions de catégorie A font l'objet d'une offre publique en Belgique et les investisseurs potentiels doivent se faire confirmer leur disponibilité auprès de leur représentant local de Franklin Templeton avant tout projet de placement ou auprès du service financier en Belgique. Toute information de recherche ou d'analyse contenue dans le présent document a été fournie par Franklin Templeton pour ses propres besoins et doit être considérée comme telle. **Pour les transactions d'achat concernant des actions de capitalisation, la taxe sur les opérations de bourse de 1,32% est redevable avec un maximum de 4.000 EUR par transaction. Les investisseurs personnes physiques sont soumis au précompte mobilier de 30% sur la distribution de dividendes et/ou sur la plus-value sur la vente d'actions d'un ou de plusieurs compartiments qui investissent pour plus de 25% en créances ou pour plus de 10% en créances si l'investisseur personne physique a acquis les actions à partir du 1er janvier 2018. A partir de 2021, une taxe annuelle sur les comptes-titres de 0,15% sera redevable sur les actions et autres effets détenus au moyen d'un compte-titre pour autant que la valeur moyenne du compte-titre s'élève à plus d'1 million EUR.** Veuillez vous adresser à votre conseiller financier pour de plus amples informations sur le régime fiscal belge ainsi qu'avant toute décision d'investissement. Le service financier est assuré par RBC Investor Services Belgium S.A., Boulevard Du Roi Albert II 37, B-1030 Schaarbeek.

Les valeurs nettes d'inventaire peuvent être consultées sur le site fundinfo.com. Le dernier prospectus, et, si disponible pour ce compartiment, le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur, le rapport annuel et le rapport semi-annuel, si sa publication est postérieure, peuvent être consultés en français sur notre site Internet www.ftdocuments.com ou obtenus gratuitement auprès du service financier RBC Investor Services Belgium S.A. ou de Franklin Templeton International Services, S.à r.l. succursale belge – Rue Belliard 40, 1040 Bruxelles – Tél. : +32 2 289 62 00 - Fax: +32 2 289 62 19. Les documents du Fonds sont disponibles en anglais, arabe, tchèque, danois, néerlandais, estonien, finlandais, français, allemand, grec, hongrois, islandais, italien, letton, lituanien, norvégien, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, espagnol et suédois.

De plus, un résumé des droits des investisseurs est disponible en français et en néerlandais sur notre site www.franklintempleton.be.

Les compartiments de la SICAV Franklin Templeton Investment Funds sont notifiés en vue de leur commercialisation dans plusieurs États membres de l'UE en vertu des directives 2009/65/CE et 2011/61/UE relatives aux organismes de placement collectif. La SICAV Franklin Templeton Investment Funds peut cesser la commercialisation pour toute classe d'actions et/ou tout compartiment à tout moment en utilisant la procédure contenue dans l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

Distribué par Franklin Templeton International Services, S.à r.l. - Supervisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Définition des termes financiers utilisés dans ce document:

Frais de gestion (annuels)**: ces frais de gestions annuels représentent la somme des frais de gestion et des frais de fonctionnement.

Indice de référence**: Un indice est un agrégat de titres représentatifs d'un marché. Par exemple, le BEL20 est représentatif de la bourse de Bruxelles. Pour chaque compartiment de notre SICAV de droit luxembourgeois, nous indiquons un indice de référence correspondant à un indice représentatif de la classe d'actifs dans lequel le compartiment a vocation à investir principalement. Un compartiment actions USA sera par exemple comparé au S&P 500, un compartiment actions internationales au MSCI World et un compartiment actions européennes au MSCI EMU. Le gestionnaire n'est pas tenu de gérer son compartiment en répliquant de manière stricte la composition de l'indice car l'indice de référence n'est pas prévu dans la politique d'investissement du compartiment. Bien au contraire il cherche à s'en écarter car il cherche sur le moyen terme à apporter une performance supérieure. Ni la gestion, ni les frais du compartiment ne sont fonction de cet indice. Tout changement d'indice de référence sera indiqué et expliqué dans nos publications.

Swing Pricing: Un mécanisme d'anti-dilution de la valeur nette d'inventaire peut être adopté afin de protéger les intérêts des actionnaires. Un compartiment peut en effet subir une dilution de la valeur nette d'inventaire par action en raison de l'achat ou de la vente par des investisseurs des actions à un prix qui ne reflète pas les coûts de transaction et autres frais découlant des opérations sur titres effectuées par le gestionnaire de portefeuille.

Équipe de gestion: CFA® et Chartered Financial Analyst® sont des marques détenues par CFA Institute.

Veillez prendre connaissance du prospectus et du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur avant toute décision d'investissement.

Informations Importantes (suite)

Echelle de Risque: La classification des risques n'est pas une mesure du risque de perte de capital, mais une mesure des mouvements à la hausse et à la baisse précédents de la valeur qui peut varier. Veuillez-vous référer au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur correspondant ou consulter votre conseiller financier pour obtenir des indications supplémentaires.

Frais courants: Les frais courants sont basés sur les dépenses de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2020. Ce montant peut varier d'une année à l'autre.

Composition du Compartiment - Secteur :

Titres adossés à des actifs : Il s'agit d'un type de titre adossé à des actifs qui est garanti par un prêt, un bail ou des créances sur actifs autres qu'immobilières.

Titres adossés à des hypothèques émis par les agences : Il s'agit d'un type de titre adossé à des actifs qui est garanti par des hypothèques émises ou garanties par le gouvernement des Etats-Unis ou ses agences.

Titre adossé à des créances hypothécaires commerciales : Il s'agit d'un type de titre adossé à des actifs qui est garanti par des hypothèques sur des propriétés commerciales, au lieu de propriétés résidentielles.

High-Yield : Une notation High Yield indique qu'une obligation émise par une société ou une entité publique (ou un emprunteur) a un risque plus important de défaut. Etant donné ce risque plus important, les obligations High Yield offrent un rendement plus élevé que les obligations Investment Grade. Les notations sont émises par des agences de notation, telles que Standard & Poor's et Moody's, qui utilisent des échelles différentes : les notations High Yield vont de BB/Ba1 (notation High Yield la plus élevée) à C (notation High Yield la plus basse avant le défaut).

Investment Grade : Une notation Investment Grade indique qu'une obligation émise par une société ou une entité publique (ou un emprunteur) a un risque faible de défaut. Etant donné ce risque moins important, les obligations Investment Grade offrent un rendement plus faible que les obligations High Yield. Les notations sont émises par des agences de notation, telles que Standard & Poor's et Moody's, qui utilisent des échelles différentes : les notations Investment Grade vont de AAA/Aaa (notation Investment Grade la plus élevée) à BBB-/Baa3 (notation Investment Grade la plus basse).

Titres adossés à des créances hypothécaires : Il s'agit d'un type de titre adossé à des actifs qui est garanti par une hypothèque ou un ensemble d'hypothèques.

Note : Une "note" est un titre de créance à plus long terme qu'un bon, mais à moins long-terme qu'une obligation.

Obligations sécurisées : Les obligations sécurisées sont des titres de créance émis par des institutions financières et garantis par des paniers d'actifs spécifiques.

Quasi-souverain : Les obligations quasi-souveraines sont des titres de créance émis par des entités liées à l'État, garantis par l'État ou appartenant à l'État.

Titres adossés à des hypothèques résidentielles : Il s'agit d'un type de titre adossé à des actifs qui est garanti par des hypothèques résidentielles.

Titres titrisés : Les obligations titrisées sont des titres de créance dont les paiements sont garantis par d'un ensemble d'actifs protégés.

Volatilité: Mesure des fluctuations des rendements d'un compartiment par rapport à la moyenne de ses rendements passés. Plus la volatilité est élevée, plus le risque de variation à court terme est important.

Contact

Téléphone: +32 2 289 62 00

Fax: +32 2 289 62 19

E-Mail: lucs@franklintempleton.com

Site internet: www.franklintempleton.be
